



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre avenir

JUIN 2018

Programme de Développement Rural

FEADER Limousin 2014-2020

– Rapport Annuel de Mise en Œuvre 2017 –

**Etat d'avancement du
programme FEADER à
destination des citoyens**

Le Programme de Développement Rural FEADER

Limousin 2014 / 2020

La Commission Européenne a approuvé le 24 novembre 2015 le Programme de Développement Rural Limousin (PDRL) pour la période 2014-2020.

Ce programme a été rédigé par la Région avec des orientations prises en concertation avec les acteurs sociaux professionnels pour répondre aux **priorités européennes** en prenant en compte les spécificités du territoire limousin.

Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) contribue à la réalisation de la **stratégie "Europe 2020"** en promouvant un développement rural durable dans l'ensemble de l'Union, en complément des autres instruments de la **Politique Agricole Commune (PAC)**, de la politique de cohésion et de la politique commune de la pêche.

Il contribue au développement d'un secteur agricole de l'Union plus équilibré d'un point de vue territorial et environnemental, respectueux du climat, résilient face au changement climatique, compétitif et plus innovant. Il doit permettre le développement des territoires ruraux.

4 grands enjeux ont été identifiés pour soutenir le développement et le maintien d'activités économiques viables et durables sur le territoire afin de préserver un patrimoine naturel riche et diversifié, principal attrait du territoire limousin :

- ✓ Préserver des paysages et des milieux naturels de qualité en zone de montagne et dans les zones défavorisées en soutenant l'agriculture et la sylviculture
- ✓ Rendre les zones rurales plus attractives en développant les services de base et en valorisant le potentiel naturel et culturel du territoire
- ✓ Développer la compétitivité des exploitations agricoles, forestières et des entreprises agroalimentaires
- ✓ Maîtriser les gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique

Depuis l'adoption du programme de développement rural en 2015, la Région Limousin a fusionné avec les Régions Aquitaine et Poitou-Charentes pour créer une nouvelle entité territoriale : la Région Nouvelle-Aquitaine, aujourd'hui Autorité de gestion des trois programmes de développement rural Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Cette nouvelle Autorité de gestion a pour ambition de créer des dispositifs d'aide communs aux trois territoires des anciennes régions afin d'éviter toute discrimination entre les bénéficiaires des anciens territoires et dans le but de promouvoir une politique régionale en faveur des acteurs du développement rural. Dans ce cadre, plusieurs modifications sont intervenues en 2017 consistant à fermer un certain nombre de dispositifs au sein du PDR et à harmoniser des dispositifs entre les trois programmes avec le double objectif de :

1/ Répondre au mieux aux besoins de ce vaste territoire tout en respectant les dynamiques et les caractéristiques des anciens territoires mises en exergue dans les diagnostics élaborés en début de programmation ;

2/ Concentrer l'intervention de l'Union européenne sur des dispositifs de masse afin de réduire les coûts administratifs liés à la mise en œuvre du FEADER.

L'avancement du Programme de Développement Rural Limousin FEADER au 31/12/2017

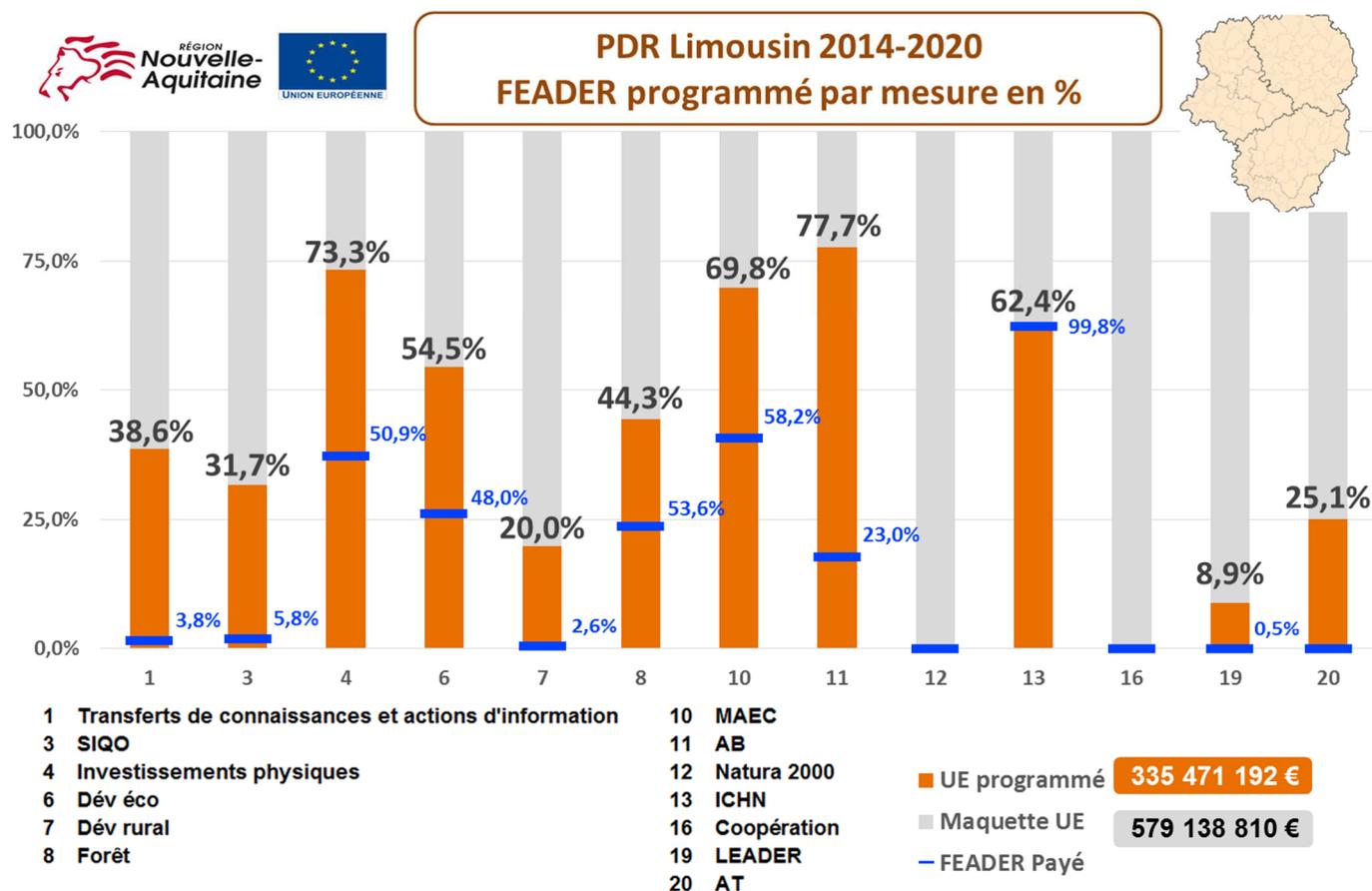
Pour mémoire, les dispositifs de soutien aux zones rurales se déclinent autour des six priorités européennes :

- ☆ Priorité 1 : Renforcer le transfert de connaissances et l'innovation
- ☆ Priorité 2 : Améliorer la compétitivité du secteur agricole et promouvoir la gestion durable des forêts
- ☆ Priorité 3 : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles et la gestion des risques (
- ☆ Priorité 4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes
- ☆ Priorité 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et faciliter la transition vers une économie sobre en carbone
- ☆ Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Ces six priorités sont mises en œuvre via 13 mesures déclinées en dispositifs qui ont accompagnés près de 32 000 opérations depuis 2014.

Au 31/12/2017, 315 Millions (€) de crédits FEADER ont été programmés, ce qui représente 54% de l'enveloppe attribuée au territoire limousin. 255 Millions (€) ont d'ores et déjà été versés aux bénéficiaires finaux dans le cadre de l'avancement de leurs projets.

Au 08/06/2018 ce sont déjà 30 Millions € supplémentaires qui ont été programmés.



Glossaire du schéma d'avancement de la programmation :

SIQO : Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (Promotion de la qualité des produits)
 MAEC : Mesures Agro-environnementales et Climatiques
 AB : Agriculture Biologique
 ICHN : Indemnité Compensatoire au Handicap Naturel
 LEADER : Programmes portés par des Groupements d'Action Locale
 AT : Assistance Technique (dépenses liées au fonctionnement des programmes)

Une année 2017 charnière pour l'avancée des dispositifs

L'année 2017 est la quatrième année de la programmation 2014-2020 représentant la moitié de la période. Les difficultés de lancement de cette période liées notamment à l'adoption tardive des programmes ou encore aux problématiques d'instrumentation informatique des dispositifs ont largement retardé les premières réalisations du Programme de Développement Rural (PDR) Limousin.

Pour autant, un certain nombre d'avancées dans la mise en œuvre effective des dispositifs ont pu être mesurées cette année. En effet, les modifications de programme dans le cadre de la fusion des Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ont contribué à la simplification des dispositifs et à l'accélération de leur mise en œuvre.

Ce constat est particulièrement notable sur les dispositifs agricoles, agroalimentaires et forestiers. Les dispositifs LEADER et de développement rural, plus complexes dans leur mise en œuvre et lancés tardivement accusent quant à eux un retard important qui sera à résorber en partie en 2018 et courant 2019.

Enfin, la modification stratégique de fin d'année 2017, préparée durant toute l'année avec le partenariat et les services de la Commission européenne, a elle aussi contribué à la simplification du PDR Limousin.

Zoom sur deux dispositifs phares soutenus par le FEADER :

- Le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAÉ) regroupe les dispositifs d'aides aux investissements des exploitations agricoles suivants :
 - Le plan de modernisation des élevages
 - Achats de matériels collectifs (soutien aux CUMA)
 - Le Plan Végétal Environnement

Il a pour objectif d'améliorer la performance économique, environnementale et sociale dans les exploitations agricoles. L'objectif est aussi de préserver la qualité de l'environnement, valoriser les productions locales et diversifier les revenus grâce à des activités non agricoles.

Depuis 2014, 1163 exploitations et 230 CUMA ont été soutenues par le FEADER pour un montant de 32,9 millions (€). Les grandes orientations du PCAÉ dans la sélection des dossiers visent à soutenir les jeunes et les nouveaux installés en priorité tout comme les projets intégrant une démarche environnementale. Les principales filières soutenues sont les bovins-viande, les ovins-lait et les volailles.



- L'Agriculture biologique est soutenue par le FEADER à travers l'accompagnement de la conversion et du maintien en agriculture biologique. Une aide annuelle est allouée aux exploitations faisant le choix de la conversion afin d'alléger les surcoûts induits par les changements de pratique et la valorisation des produits non issus de l'agriculture conventionnelle.

939 exploitations ont été soutenues dans le cadre de leur conversion ou maintien en mode d'agriculture biologique sur le territoire limousin, représentant une grande diversité de production.

Stratégie de communication mutualisée :

Pour présenter une vision large de l'intervention de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine, une stratégie de communication commune aux 6 programmes européens des 3 territoires (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes) a été privilégiée. Elle doit assurer la transparence et la notoriété des programmes européens en communiquant sur les programmes européens et leur état d'avancement.

Pour cela, la Région Nouvelle-Aquitaine communique via son site dédié aux fonds européens :

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>

Elle anime également le compte Facebook Europeennouvelleaquitaine et Twitter UEenNvelleAqui

Afin de faciliter l'accès à l'information, les appels à projets liés aux dispositifs financés par le FEADER sont mis en ligne et archivés sur le site <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/appels-a-projets.html>